



PRÉSENCE
COMPOSITRICES
RESSOURCES & PROMOTION

In collaboration with

OPÉRA
GRAND AVIGNON

*Présence
Compositrices*
**INTERNATIONAL
MUSIC
COMPETITION**

1st edition

29, 30, 31 OCT. & 1ST NOV. 2026

Information & Registration:
www.presencecompositrices.com

SOMMAIRE

I. À PROPOS DU CONCOURS

II. CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription

Exigences requises pour la présélection en ligne

Exigences requises pour l'épreuve éliminatoire en ligne

Droits d'inscription

Déroulement des épreuves

Hébergement, repas, frais de voyage, assurance

Droits à l'image

III. PROGRAMME

IV. PRIX ET RÉCOMPENSES

V. JURY

VI. CALENDRIER 2026 ET LIEUX

I. À PROPOS DU CONCOURS

Un concours **international**
pour révéler les plus
belles œuvres du
matrimoine

Conséquence directe de siècles d'invisibilité, il est encore souvent difficile de savoir quelles œuvres jouer et comment se les procurer ! Les déchiffrer pour évaluer leur qualité et les jouer en concert représentent des étapes décisives susceptibles d'enfin redonner vie à ce patrimoine.

Ces constatations, faites tout au long de nombreuses années sur le terrain, notamment celui de notre festival, sont celles qui nous ont amenés à créer le Centre Présence Compositrices et l'ensemble des outils qu'il propose, dont la plateforme « Demandez à Clara ».

Malgré un changement de paradigme en faveur des compositrices constaté depuis quelques années, il reste beaucoup à faire pour que ce changement s'incarne dans des actes concrets, au sein de l'ensemble des structures de diffusion du spectacle vivant et dans les lieux d'enseignement, des plus petits aux plus grands.

LE CONCOURS INTERNATIONAL PRÉSENCE COMPOSITRICES A QUATRE OBJECTIFS PRINCIPAUX :

1. Accélérer le passage à l'action en faveur de la **reconnaissance** des plus belles œuvres des compositrices.
2. Faire en sorte que ces œuvres soient jouées par des artistes de **qualité**.
3. Visibiliser et soutenir les interprètes qui s'engagent à **promouvoir** ce répertoire.
4. Permettre aux programmeurs et programmatrices l'**accès** facilité à un plus riche « catalogue » de propositions sur le sujet.

La vocation de notre
concours est d'accélérer
le **passage à l'action** en
faveur de la reconnaissance
des plus belles œuvres des
compositrices

La vocation de notre concours est d'accélérer le passage à l'action en faveur de la reconnaissance des plus belles œuvres des compositrices en étant un levier de motivation qui donnera aux jeunes artistes l'envie de s'engager dans des recherches afin de sélectionner de belles œuvres. Le programme élaboré sera présenté devant un jury qui évaluera non seulement la performance technique et musicale, mais aussi la sincérité et l'audace de l'engagement, de même que la qualité intrinsèque des œuvres proposées.

Cette démarche permettra à un plus grand nombre d'œuvres d'être visibilisées et à celles qui sont déjà connues de bénéficier, au même titre que nombre d'œuvres de compositeurs, d'interprétations diverses. Enfin, elle permettra à l'ensemble de ce répertoire d'intégrer celui habituellement pratiqué par les artistes professionnels.

Une œuvre qui a longtemps été oubliée, ou qui est restée méconnue, ne bénéficie jamais du soutien inconditionnel de celles et ceux qui vont la découvrir, surtout si le nom de son auteur ou de son autrice ne fait pas partie de ceux habituellement programmés. L'interpréter en concours peut alors lui conférer une vraie légitimité. Il y a donc là un défi pour les interprètes qui ont la responsabilité de la réhabiliter et de justifier sa pertinence dans leur programme. La vocation de notre concours est de faire en sorte que ces œuvres soient jouées par des artistes de qualité qui sauront les servir au mieux et leur donner, ou redonner, vie. C'est une démarche exaltante, qui, pour susciter l'intérêt et une écoute attentive, nécessite un réel engagement, une grande intelligence musicale et d'incontestables qualités techniques.

Dans le monde de la musique classique, les concours représentent des passages quasi obligés. Ils sont souvent des « accélérateurs » de carrières et, d'un point de vue plus intime, aident à renforcer la confiance et le sentiment de légitimité d'artistes souvent très jeunes. **Notre concours souhaite visibiliser et soutenir les interprètes qui prennent le risque de défendre ce répertoire.** A ce titre, il offrira à plusieurs des lauréats et lauréates des engagements de concerts qui leur permettront de continuer à diffuser les œuvres choisies pour le concours.

Par ailleurs, un Prix spécial « découverte » fera partie des prix remis, récompensant la mise en lumière d'une œuvre ou d'un programme particulièrement méconnus, dont les qualités seront unanimement reconnues par le jury.

• DEMANDEZ À CLARA

LA RESSOURCE INDISPENSABLE QUI VOUS AIDERA DANS VOS RECHERCHES DE PROGRAMMES

Chaque édition du concours sera l'occasion d'enrichir les ressources en lien avec les formations programmées. Par ailleurs et dans la mesure du possible, nous apporterons une aide à l'accès aux partitions pour les candidats et candidates qui en feront la demande.

Les conditions de cette aide sont détaillées à l'article III du présent règlement.

En étant porté par le Centre Présence Compositrices dont les outils sont très identifiés et utilisés par un grand nombre de professionnels, notre concours bénéficiera d'une réelle crédibilité. Les directeurs et directrices de structures de diffusion du spectacle vivant n'ont souvent pas le temps d'effectuer eux même le travail de recherche et d'expertise des œuvres. Le concours effectuera une partie de ce travail pour eux et les récompenses accordées par un jury qualifié seront une garantie de qualité, non seulement des artistes, mais aussi des œuvres. C'est ainsi que **le concours devrait permettre aux programmeurs et programmatrices l'accès facilité à un plus riche « catalogue » de propositions sur le sujet.**

Une plateforme
100 % compositrices
destinée au secteur de la
musique classique

MISE À JOUR DU RÉGLEMENT

Le concours international Présence Compositrices est un nouvel évènement dans le paysage musical français et nous sommes touchés par l'intérêt qu'il suscite.

Plusieurs ensembles français et étrangers sont d'ores et déjà candidats et inscrits à sa première édition. Toutefois, à la suite de nombreux retours et questions, nous avons pris les décisions énoncées ci-dessous, qui permettront à des artistes ayant eu connaissance tardivement de son existence d'y participer, tout en garantissant l'excellence artistique du projet.

Prolongation des inscriptions : vous avez jusqu'au 10 juillet

Pour laisser permettre aux artistes ayant découvert le concours récemment de finaliser leur dossier, la date limite d'inscription est repoussée au **10 juillet 2026 à minuit heure française**. Aucun report ne sera accordé après cette date.

- Ensembles déjà inscrits au 1er mai : Vous êtes automatiquement admis pour la suite de la phase de sélection. Il vous suffit de nous envoyer votre programme définitif pour la demi-finale et la finale avant le 10 juillet à minuit. Un message comportant toutes les informations demandées pour la suite du processus de sélection va vous être envoyé dans les prochaines semaines.

Simplification des épreuves de sélection

Afin d'alléger la charge de travail des ensembles, nous fusionnons les deux premières épreuves (présélection et éliminatoire) en une unique épreuve vidéo.

- Programme libre : Le répertoire peut être librement composé d'œuvres de compositeurs et/ou de compositrices.

- Conditions d'enregistrement : Vous pouvez choisir d'appliquer les conditions prévues initialement pour la présélection ou pour l'épreuve éliminatoire.

- Pour les ensembles déjà inscrits au 1er mai : L'envoi d'une seconde vidéo est facultatif. Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez nous envoyer une seconde vidéo qui sera également visionnée par le jury. (Cet envoi vidéo est en revanche obligatoire pour les ensembles qui s'inscrivent après le 1er mai).

Élargissement de la limite d'âge

Conscients que la découverte des œuvres de compositrices se fait encore souvent bien tardivement, nous repoussons **la limite d'âge individuelle qui ne devra pas excéder 36 ans au 1er novembre 2026**.

II. CONDITIONS GÉNÉRALES

A vocation biennale, le concours Présence Compositrices s'adressera, selon les années, à des formations différentes. La 1ère édition est ouverte, sans distinction de genre ou de nationalité, à des ensembles de musique de chambre pouvant comporter de 2 à 4 instrumentistes dans les disciplines suivantes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, avec ou sans piano.

La limite d'âge individuelle ne devra pas excéder 36 ans au 1er novembre 2026.

Les ensembles doivent arriver constitués, il ne sera accepté aucune demande d'accompagnement, ou de remplacement d'un candidat ou d'une candidate.

• INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site

presencecompositrices.com

Les pièces suivantes sont exigées pour chaque interprète et réunies en un seul dossier par ensemble.

Date limite de candidature :

Prolongée au 10 juillet à minuit
heure française

Le dossier ne sera validé qu'à la condition expresse qu'il soit accompagné de l'ensemble des pièces listées ci-dessous reçues avant la date limite d'inscription :

- Le formulaire d'inscription à remplir en ligne.
- Une copie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.
- Une copie numérisée d'un justificatif de domicile.
- Un curriculum vitae, d'une page maximum par personne.
- Une biographie (maximum 1 000 caractères espaces compris).
- Une biographie (maximum 1 000 caractères espaces compris) de l'ensemble, s'il a déjà une existence antérieure au concours. La biographie devra mentionner le nom de la formation.
- 1 photographie récente par personne, de couleur et de très bonne qualité (résolution minimale de 300 dpi).
- 1 photographie récente de l'ensemble de couleur et de très bonne qualité (résolution minimale de 300 dpi).
- Validation de l'attestation de droit à l'image.
- Validation de l'attestation de droit à la captation audio/vidéo.
- Les enregistrements exigés pour l'épreuve de présélection.
- Validation de l'attestation sur l'honneur du respect des conditions exigées pour les enregistrements.
- Les partitions en pdf et sans annotations des œuvres enregistrées.
- Le programme détaillé des deux premières épreuves du concours, incluant le nom des mouvements des œuvres.
- La preuve du paiement des droits d'inscriptions au concours.

• EXIGENCES REQUISES POUR LA PRÉSÉLECTION EN VIDÉO

- Les ensembles doivent fournir un ou des fichier(s) vidéo de très bonne qualité réalisés au cours des 12 derniers mois.
- Chaque interprète doit être visible la majeure partie de l'exécution.
- Les enregistrements de chaque œuvre doivent être réalisés sans aucune coupure ni montage. Y compris s'il s'agit d'une œuvre en plusieurs mouvements.
- Aucune restriction n'est imposée sur le nombre de micros et leurs positionnements dès lors qu'une très bonne qualité est assurée.
- Les enregistrements de concert sont permis si la qualité sonore est favorable.

• EXIGENCES REQUISES POUR L'ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE EN VIDÉO

- Il est demandé aux ensembles de fournir un enregistrement vidéo d'un programme donné dans des conditions qui pourraient être celles d'un concert.
- Les ensembles doivent fournir un seul fichier vidéo de très bonne qualité réalisé après l'annonce de leur sélection.
- L'enregistrement doit être assuré dans des conditions techniques permettant de voir en permanence chaque interprète.
- Aucune coupure ni montage n'est accepté.
- Aucune restriction n'est imposée sur le nombre de micros et leurs positionnements dès lors qu'une très bonne qualité est assurée.

• DROITS D'INSCRIPTION

- Le montant des droits d'inscription est fixé à 60 € par personne, quel que soit le nombre d'interprètes par formation.
- Les droits d'inscription doivent obligatoirement être réglés en Euros au moment de l'inscription et le montant reçu par la structure organisatrice du concours doit être de 60 € nets. Il peut être nécessaire de s'assurer auprès de sa banque des éventuels frais occasionnés par le taux de change du pays d'origine.
- Les moyens de paiement des droits d'inscription sont indiqués dans le formulaire d'inscription en ligne.
- Les droits d'inscription ne sont remboursables sous aucun prétexte.

• DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le Concours se déroule en quatre temps :

1. Épreuve de présélection en vidéo
2. Épreuve éliminatoire en vidéo
3. Demi-finale (épreuve en public à Avignon)
4. Finale (épreuve en public à Avignon)

Les résultats sont annoncés après chaque épreuve.

Les décisions du jury sont sans appel.

La présélection en vidéo

Cette première épreuve consiste à s'assurer du niveau technique et musical des ensembles candidats.

Les noms des personnes et formations retenues à l'issue de la présélection seront affichés sur la page dédiée au concours du site internet de Présence Compositrices, ainsi que sur les réseaux sociaux (facebook et Instagram). Il sera alors communiqué aux personnes retenues toutes les informations pour la suite du concours.

Les formations non retenues recevront toutes dans un délai de 4 semaines après l'affichage des résultats, un commentaire écrit de leur prestation.

L'éliminatoire en ligne

Cette épreuve est la 1ère étape du concours. Les vidéos reçues seront visionnées entre le 21 et le 23 juillet selon un ordre de passage déterminé par tirage au sort.

Les résultats de l'épreuve seront communiqués sur le site Internet et les réseaux sociaux de Présence Compositrices.

Les formations non retenues recevront toutes avant le 30 septembre un commentaire écrit de leur prestation.

Accueil des demi-finalistes

L'accueil des demi-finalistes aura lieu le 28 octobre à 18h30 à Avignon. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

La présence de tous les ensembles participants est obligatoire. L'ordre de passage pour l'épreuve de demi-finale sera communiqué à ce moment par tirage au sort.

La demi-finale

La demi-finale se déroulera en public.

Les résultats de l'épreuve seront communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet et les réseaux sociaux de Présence Compositrices à l'issue de la journée.

L'ordre de passage des ensembles pour l'épreuve finale sera décidé après la communication des résultats, par tirage au sort.

La finale

La finale se déroulera en public dans la grande salle de l'Opéra Grand Avignon.

Les Prix seront remis à cette occasion et un moment convivial clôturera la soirée.

• HÉBERGEMENT, REPAS, FRAIS DE VOYAGE ET ASSURANCE

L'intégralité des frais liés à ces épreuves est à la charge des candidats et candidates, mais il sera versé une aide de 600 € à chacun des ensembles finalistes.

Dans la mesure du possible, le concours essayera de trouver des familles d'accueil susceptibles d'héberger les personnes qui en feront la demande au moment de leur inscription.

Le concours n'est pas responsable des éventuels frais liés à des maladies ou accidents des personnes se présentant aux diverses épreuves.

• DROITS À L'IMAGE

L'inscription des candidats et candidates comporte pour le Centre Présence Compositrices, ainsi que pour l'Opéra Grand Avignon, partenaire du concours, le droit de fixer, reproduire et diffuser en public leur image et leurs interprétations, aux fins de promotion du concours ou dans le cadre de tout documentaire, et ce dans les conditions définies ci-dessous :

- Présence Compositrices et l'Opéra Grand Avignon pourront réaliser la fixation matérielle des photographies et enregistrements par tous les procédés techniques, sur tous supports en tous formats.
- Présence Compositrices et l'Opéra Grand Avignon pourront reproduire et diffuser ces photographies et/ou ces enregistrements pour une communication au public, pour le monde entier, par toutes voies de diffusion, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés.

III. PROGRAMME

• PRÉCISIONS

- Les qualités techniques et musicales des ensembles devront être d'un haut niveau. Mais, eu égard à la ligne artistique rare et très spécifique du concours, il sera aussi accordé une grande attention au contenu des programmes et, d'une manière générale, à la construction du programme sur l'entièreté des épreuves.
- La plateforme « Demandez à Clara » propose de très nombreuses œuvres dans les critères correspondants aux formations mises à l'honneur pour cette 1ère édition de concours et des publications spécifiques pouvant faciliter l'élaboration des programmes seront effectuées de février à juillet 2026.
- Une aide pour se procurer des partitions sera apportée aux personnes qui en feront la demande par mail : contact@presencecompositrices.com en précisant « International Music Competition » dans l'objet du message.
- Il ne sera exigé aucune interprétation par cœur.
- Les ensembles devront communiquer leur programme pour les épreuves de présélection et éliminatoire au moment de l'inscription. Le programme des demi-finale et finale sera exigé à l'issue de l'éliminatoire. Aucune modification ne sera autorisée, sauf en ce qui concerne l'ordre des pièces.
- Selon le projet artistique de chaque ensemble, les programmes peuvent être composés, au choix, d'œuvres intégrales ou d'extraits d'œuvres. Ils peuvent également cibler une thématique particulière, une nationalité, une esthétique.
- Les œuvres de compositrices peuvent être rejouées aux conditions suivantes :
 - Une seule redite autorisée par pièce ou mouvement.
 - L'œuvre peut être rejouée en entier ou partiellement.
 - Ces reprises peuvent être réparties sur les différentes épreuves restantes.
 - Les programmes de la demi-finale et de la finale doivent être différents.
- Les minutages indiqués pour chacune des épreuves doivent être scrupuleusement respectés. Ils sont indiqués pour le temps musical.
- Chaque ensemble doit fournir l'intégralité des partitions en version numérique avant chaque épreuve, en respectant le mode de transmission indiqué et le calendrier des échéances.

Présélection en vidéo (entre 20' et 30')

Le programme de cette épreuve est libre et peut être composé, au choix, d'œuvres de compositeurs et/ou de compositrices de nationalités et époques diverses.
Les extraits d'œuvres sont acceptés.

Éliminatoire en ligne (entre 20' et 30')

Le programme de cette épreuve est libre mais doit être entièrement composé d'œuvres de compositrices.
Des extraits ou œuvres entières sont acceptés.

Demi-finale (30') et Finale (30')

Le programme de chacune de ces épreuves est libre mais doit être entièrement composé d'œuvres de compositrices.
Des extraits ou œuvres entières sont acceptés.
Les extraits ou œuvres entières doivent être totalement différents pour chacune de ces épreuves.

IV. PRIX ET RÉCOMPENSES

Les prix suivants seront remis :

1ER PRIX
5 000 €

2E PRIX
3 000 €

3E PRIX
2 000 €

PRIX DÉCOUVERTE

1 000 €

Le Prix Découverte viendra récompenser un ensemble pour le choix d'une œuvre ou pour l'entièreté d'un programme particulièrement cohérent et original. Cela peut-être par exemple le cas d'une œuvre inédite de qualité ou d'un programme ayant fait l'objet de recherches musicologiques, etc.

PRIX DU PUBLIC

1 000 €

Le Prix du public sera remis à l'issue d'un vote du public organisé lors de la finale.

CONCERTS

Divers prix seront remis sous la forme d'un ou plusieurs engagement(s) de concert.

Le Centre Présence Compositrices choisit librement les membres du jury de son concours en veillant à ce que la parité femmes-hommes soit respectée.

Eu égard à la ligne artistique du concours, un ou une spécialiste des compositrices fera obligatoirement partie du jury. La liste des membres du jury sera communiquée à l'issue de la présélection.

Les membres du jury ont pris connaissance du règlement du concours et s'y conforment en tous points. Ci-dessous quelques points essentiels :

Epreuve de présélection vidéo

Au moins deux membres du jury officiel du concours participeront à la sélection. D'autres membres ne participant pas au concours pourront être conviés à cette présélection.

Epreuve éliminatoire en ligne

Au moins trois membres du jury officiel participeront à la sélection. D'autres membres ne participant pas au concours pourront être conviés.

Déontologie

Les membres du jury qui ont régulièrement fait travailler des candidats et candidates au cours des deux années précédant le concours, ou qui les ont comme élèves pour l'année du concours, devront le signaler à la personne qui préside le jury et s'abstenir de voter lors des diverses épreuves de présélection, éliminatoire et demi-finale. En cas de non-signalement, l'ensemble ou les ensembles concernés pourraient être disqualifiés.

Il est demandé aux membres du jury de s'abstenir de tous commentaires à destination des candidats et candidates, ou de leurs proches, durant toute la durée du concours et en dehors des moments réservés à l'issue des diverses épreuves.

CALENDRIER MIS À JOUR

1ER MARS	Début des inscriptions
10 JUILLET	Nouvelle date limite d'inscription à minuit heure française
25 JUILLET	Annnonce des résultats de l'épreuve de sélection
28 OCTOBRE	Accueil des demi-finalistes à 18h30 - Foyer Opéra Grand Avignon
29 OCTOBRE	Répétition des demi-finalistes - Amphithéâtre Mozart du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon
30 OCTOBRE	Demi-finale publique - Amphithéâtre Mozart du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon
31 OCTOBRE	Répétition des finalistes - Opéra Grand Avignon
1ER NOVEMBRE	Finale publique - Opéra Grand Avignon

Les horaires précis de chacun des événements seront communiqués ultérieurement à chaque candidate et candidat.

Instagram



Facebook



@presencecompositrices

Abonnement à notre newsletter
Le Flash Actu Présence Compositrices

ICI

WWW.PRESENCECOMPOSITRICES.COM